Séjour environnement et biologie au Cap-Vert

10 plongées du 18 au 25 mars 2027






1) Buts du stage
 a) Le CoDep 92 vous propose un séjour destiné en premier lieu à valider des niveaux de plongeur bio pour des adhérents ayant suivi des cours bio.
 b) Les plongeurs bio déjà certifiés peuvent participer et ainsi entretenir ou enrichir leurs connaissances.
 c) Les autonomes ou auto-encadrés qui souhaitent faire des plongées de découverte de la biologie marine sont également bienvenus, dans la limite des places disponibles.

2) Coût. La participation demandée est de 700 € pour les licenciés de clubs adhérents au CoDep 92 et 720€ pour les licenciés de clubs non adhérents au CoDep. Sont inclus :
 - Hébergement en chambre double à partager, petits-déjeuners inclus.
 - 10 plongées dans un club de plongée de Mindelo - Sao Vicente - Cap-Vert.
 - L'encadrement technique nécessaire et la formation fédérale en biologie subaquatique.
 - Transferts aéroports - hôtel.

3) Programme
 - 2 plongées bio successives par jour le matin, du vendredi au mardi.

4) Non inclus
 - Le vol Paris – Sao Vicente (VXE) A/R. Vous devez attendre que votre inscription soit confirmée avant de réserver votre vol. Horaires recommandés : 18/3/27 6h40 Paris ORY - Lisbonne - Sao Vicente 12h40. Retour le 25/3 13h30 VXE - Lisbonne - Paris 23h00.
 - Taxe de sécurité aéroportuaire à faire sur https://ease.gov.cv/ au plus tard 5j avant (env 31€).
 - Tous les repas et boissons hors petits-déjeuners. Les activités les après-midis.
 - Le matériel de plongée. Ardoise indispensable pour valider un niveau de bio.

5) Conditions d'inscription :
 - Être niveau 2 (niveau 1 possible en fonction de l'encadrement disponible).
 - Remplir et valider en ligne le formulaire de demande d'inscription https://forms.gle/DADFNKm2n4LWiMFu7
 - Si votre inscription est confirmée, un lien HelloAsso vous sera communiqué afin de régler votre acompte de 200€ ou 220€ en ligne. Si l'acompte n'est pas versé dans les 3 jours votre place pourra être réattribuée. Le solde de 500€ sera à régler au plus tard le 31/12 de la même manière.
 - IMPORTANT : Les acomptes étant transmis aux prestataires, **ils ne sont pas remboursables en cas d'annulation de votre part.**



